

COMMUNE DE VERSOIX

COMPTE RENDU FINANCIER

DE

L'EXERCICE 1896

RAPPORT DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

13 MAI 1897



GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3.

—
1897

COMMUNE DE VERSOIX

COMPTE RENDU FINANCIER

DE

L'EXERCICE DE 1896

MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX,

Il n'y a pas eu de modification dans la composition du Conseil pendant le courant de l'exercice 1896.

Nous avons eu 12 séances et avons envoyé 28 arrêtés à l'approbation du Conseil d'État.

Tous nos arrêtés ont été affichés conformément à la loi du 29 novembre 1895. Il n'y a pas eu de demande de referendum.

Aucun événement important ne s'est passé dans la Commune ; notons pour mémoire le cantonnement de l'école des recrues se rendant à l'Exposition nationale, l'incendie de l'usine Stutzmann, qui nous a replongés pour quelques jours dans le régime de l'éclairage au pétrole.

Écoles.

M^{me} Neyret, maitresse de couture pour l'école secondaire, avait été chargée, à titre provisoire, du même enseignement dans les classes primaires supérieure et moyenne. Il a été impossible de maintenir plus longtemps cette combinaison, qui créait une classe trop chargée. Le Département de l'Instruction publique a nommé M^{me} Duchosal, maitresse de couture pour les deux divisions primaires.

Les leçons se donnaient jusqu'alors sur les bancs de l'ancienne école protestante peu appropriés à cet usage.

Nous avons acquis un matériel nouveau de chaises, de tables, d'armoires, etc. La classe est actuellement bien installée.

Depuis la rentrée du mois d'août, l'enseignement des travaux manuels à l'usage de la classe supérieure de l'école primaire a été institué. Le Département a fourni 5 établis et les outils de menuiserie nécessaires. De notre côté, nous avons aménagé le local et fourni un grand buffet.

L'atelier a été logé sur la tribune de la salle de gymnastique. L'ouverture d'une fenêtre dans le toit du bâtiment a fait de cet emplacement, un local répondant parfaitement à sa destination.

Le cours est suivi par 18 élèves et l'enseignement est donné par M. Garcin.

Je saisis avec empressement l'occasion d'exprimer ici les remerciements du Conseil à M^{me} Mussard-Melly qui a mis à la disposition de l'école secondaire, un terrain où les élèves,

sous la direction de M. Gander, ont organisé une petite station de culture.

M^{lle} Aline Berger ayant terminé avec succès son stage dans les écoles de la Ville, a obtenu le diplôme de maîtresse d'école enfantine et a été installée dans sa classe à la rentrée d'été.

Lumière électrique.

Sur la demande de M. Stutzmann qui désirait céder à la Ville de Genève sa concession pour la fourniture de l'éclairage et de la force électriques dans la Commune, après des négociations trop longues à détailler ici, le Conseil, en date du 21 août, a consenti à cette remise. Nous avons signé le 11 novembre 1896 avec la Ville, une convention identique à celle qu'elle propose aux communes suburbaines. Cette convention réserve à la Commune le 50 % du bénéfice net des recettes perçues sur son territoire, calculé après déduction des amortissements. La Ville s'engage à fournir aux abonnés de Versoix, l'électricité (lumière et force) aux mêmes conditions qu'aux abonnés de Genève ; elle nous met au bénéfice des avantages qui seraient accordés à d'autres communes.

La reprise du matériel de la concession et de la clientèle de M. Stutzmann a été fixée à la somme de fr. 34,995 70 amortissable en 30 ans. Les travaux ultérieurs seront amortis dans le même délai, compté depuis leur exécution.

Nous payons à la Ville 20 fr. par lampe d'éclairage public et par an pour l'entretien et l'allumage.

Les bâtiments communaux seront éclairés au compteur ;

l'électricité employée sera portée en compte au prix de revient.

L'arrêté du Conseil, affiché conformément à la Loi, a été approuvé par l'État après les délais référendaires.

Pour le moment, il résulte de cette convention une charge nouvelle pour la Commune. Il y a tout lieu d'espérer qu'avec l'augmentation du nombre des abonnés nous arriverons à améliorer la situation ; peut-être même à enregistrer un nouvel article à nos recettes.

Affichage public.

Les affiches officielles devenant de plus en plus nombreuses, le pilier public était insuffisant. Nous avons établi à la Mairie un nouveau grillage destiné aux affiches ayant un caractère particulièrement officiel (état civil, referendum communal, affiches militaires).

Nous avons aussi aménagé avec l'autorisation de M. Decré une large place d'affichage derrière la fontaine de Versoix-le-Bourg : le besoin s'en faisait sentir, les propriétaires autorisant l'affichage contre leurs immeubles devenant de plus en plus rares, grâce aux progrès notables qui se sont faits depuis quelques années dans l'entretien des bâtiments du Bourg.

Société de Sauvetage.

La Commune a accordé à la section de Versoix de la *Société de Sauvetage du lac Léman* la jouissance du terrain nécessaire à l'établissement d'une remise pour son bateau.

Cette petite construction sera placée sur le port, le long de la propriété Henry.

Fondation protestante.

Le bail passé avec la fondation protestante étant échu, nous en avons demandé le renouvellement. Cette fondation y a consenti moyennant certaines modifications et une augmentation de loyer de 50 fr. par an. Nous conservons la grande salle, qui sert aux leçons de couture et de repassage, la cave, la cour et les jardins de l'école secondaire et des régents.

Il est entendu que la grande salle nous est exclusivement réservée.

Etat civil.

Nous avons eu la visite de l'inspecteur fédéral de l'état civil qui a examiné nos registres, les a trouvés en parfait bon ordre et a vivement félicité notre secrétaire d'état civil.

Compte communal à la Caisse de l'État.

Le budget de 1896 se résumait ainsi :

Recettes	Fr.	32,586 65
Dépenses	»	32,586 65
Excédent des recettes		<u>0 —</u>

Le compte au 28 février 1897 porte :

Recettes	Fr.	34,465 92
Dépenses	»	34,973 05
Excédent des dépenses	Fr.	<u>507 13</u>

Compte des « Avances de l'Etat. »

Ce compte se montait au 28 février 1896 à

	Fr.	26,793 15
Il est au 28 février 1897 de	»	27,300 28
Augmenté de l'excédent des dépenses.	Fr.	<u>507 13</u>

Recettes et dépenses ordinaires et prévues au budget.

A. RECETTES

Les recettes ordinaires et le produit des impôts ont été évalués au budget à	Fr.	32,586 65
Il a été en réalité de	»	33,560 62
		<hr/>
Représentant un excédent de	Fr.	973 97
		<hr/>
Le produit des centimes additionnels avait été prévu à	Fr.	20,054 80
Il a été en réalité de	»	20,256 86
		<hr/>
Présentant une plus-value de	Fr.	202 06
		<hr/>

Nous avons touché pour solde de compte 2 annuités de la redevance Stutzmann, soit 1895 complet et partie de 1896; augmentation de recettes.

	Fr.	178 70
--	-----	--------

Il faut noter une diminution de l'allocation de l'Etat pour les routes communales de 1^{re} classe

	»	329 60
--	---	--------

et la disparition de l'allocation annuelle de fr. 500 qui nous était accordée pour l'entretien de la route de Sauverny.

	»	500 —
--	---	-------

Diminution.

	Fr.	829 60
--	-----	--------

B. DÉPENSES

Comme l'année passée, les dépenses extraordinaires se confondent en grande partie avec les dépenses ordinaires. Je signalerai, en passant en revue les dépenses extraordinaires, les rubriques qui ont été dépassées par suite de circonstances imprévues.

Recettes et dépenses extraordinaires et imprévues.

A. RECETTES

Deux concessions au cimetière	Fr.	550 —
Rédevance D ^r Lancelot	»	200 —
Total.	Fr.	750 —

La Commune a accordé à Monsieur le Docteur Lancelot l'autorisation de placer dans le chemin de Malagny une canalisation qui amène l'eau de la ville à sa propriété.

Cette décision a été prise sur constatation que pour une question de pression nous ne pouvions pas fournir l'eau de la Commune à cette propriété.

L'autorisation est donnée à certaines conditions restrictives stipulées dans l'arrêté et moyennant une finance unique de fr. 200. (Recettes art. 22.)

B. DÉPENSES

Prévisions du budget (art. 33)	Fr.	500 —
1896. 7 février. Crédit de	»	600 —
» 18 mars	»	550 —
» 28 avril	»	610 —
» 12 mai	»	200 —
» 28 juillet	»	150 —
» 21 août	»	260 45
» 11 décembre	»	2,000 —
Total.	Fr.	4,870 45

Dégâts de la bise.

La grande bise de janvier 1896 avait causé des dégâts considérables aux toitures des bâtiments communaux (écoles, église et lavoir). Elle avait endommagé les installations électriques appartenant à la Commune. Les réparations de ces dégâts ont causé une dépense de fr. 660,60 pour les bâtiments et de 164 fr. au delà des crédits, pour l'appareillage électrique. Ces dépenses ont été couvertes par les arrêtés des 7 février et 28 juillet 1896.

Route de Sauvernier.

L'Etat, en prenant possession de la route de Sauvernier, a dû faire des travaux de réfection importants, il nous a mis en demeure de reconstruire les entrées des chemins et des champs de la Californie. Nous avons, à cette occasion, acquis par l'intermédiaire désintéressé de M. le conseiller Papis, un demi-wagon de canaux en ciment qui ont été utilisés à ce travail. Dépense 114 fr. (Arrêté du 18 mars.)

Notons en passant que le Département des Travaux publics, contrairement aux prévisions de notre budget, qui avaient été approuvées par le Conseil d'État, a supprimé dès cette année l'allocation qui nous était versée pour la route de Sauvernier comme chemin de 1^{re} classe.

Il en est résulté une diminution de 329 fr. 60 (art. 24 des recettes).

Cette mesure est plus logique en apparence qu'en réalité, attendu que les dépôts de gravier et de macadam étaient déjà garnis pour une partie de l'année 1896.

Bords du Lac.

Nous avons profité de l'abaissement réglementaire du niveau du Lac (l'année 1896 étant bissextile), pour exécuter des travaux de réparation au nouveau port.

Il s'était produit des affouillements sous les fondations de la jetée, notamment à son extrémité, qui était presque suspendue. Il a fallu regarnir de béton toute sa base et rétablir les enrochements. Nous avons fait venir deux barquées de pierres de Meillerie qui ont été réparties aux places menacées.

Le mur du quai du vieux port a été retenu sur toute sa longueur, une partie s'était même éboulée et a dû être reconstruite. (Crédits des 18 mars et 11 décembre).

Ruelle n° 4.

Nous avons terminé l'aménagement de la ruelle n° 4 en construisant un escalier dont les dernières marches plongent au-dessous des eaux basses ordinaires. (Arrêté des 18 mars et 11 décembre).

Egout de Versoix-la-Ville

La commune de Versoix avait à plusieurs reprises demandé à l'État la création d'un égout à Versoix-la-Ville ; les eaux ménagères qui inondaient la route, la rendaient dangereuse en hiver, et insalubre en tout temps.

Monsieur l'ingénieur de l'État fit un projet déversant

l'égout construit sous la route, dans le canal (bief) du Pont Céard, en aval du pont. Cette partie du canal étant utilisée pour les prises d'eau des fontaines Machard, Morens et de la Briqueterie, les propriétaires firent opposition et la Commune dut entrer en arrangement avec eux, l'État ayant purement et simplement maintenu son droit de déverser l'égout au point le plus déclive de la région.

Concession de la Briqueterie.

Un arrangement stipule que la Commune autorisera les propriétaires à reporter, sans exiger de redevance, leur prise en amont de la grande route.

Concession Machard.

La Commune a acquis de M^{me} Grumel un triangle de terrain d'environ 10 mètres de surface qui a permis de placer l'embouchure de l'égout en aval de cette concession.

Concession Morens.

La prise Morens, qui se trouvait au bas du bief, a été reportée jusqu'au pont de la route cantonale par une canalisation en fonte établie aux frais de la Commune.

Dépense 608 fr. 60. (Arrêté du 28 avril).

Il a fallu établir aussi deux sacs et canaux conduisant les trop pleins de la fontaine communale et de la pompe dans le collecteur.

Coût approximatif 107 fr.

La création de cet égout constitue une amélioration considérable pour le quartier, mais depuis nos démarches en vue de l'obtenir, la promulgation de la loi du 15 juin 1895

a mis à la charge des propriétaires riverains le 50 % des frais d'établissement. Les habitants de Versoix-la-Ville ont été désagréablement surpris par la note qui leur a été présentée. Ils adressèrent une pétition au Conseil municipal, demandant que la Commune prit à sa charge la somme totale de 930 fr. qui leur était réclamée par l'État. Ils basaient leur requête sur le fait que, si l'égout leur avait été accordé à l'époque où ils l'avaient demandé et où cette construction était tout aussi urgente que plus tard, ils n'auraient pas eu à participer à ces frais; que les égouts de Versoix-le-Bourg avaient été établis dans les anciennes conditions et qu'il y avait en leur appliquant les règles nouvelles une sorte d'inégalité de traitement à leur égard.

Bien que le point de vue des pétitionnaires fût très discutable, attendu que la Commune n'avait rien payé non plus pour ceux des égouts de Versoix-le-Bourg qui avaient été construits par l'État et que les perceptions pour leur usage ne rentrent pas dans la caisse communale, vous avez décidé d'entrer dans les vues des pétitionnaires par esprit d'équité, et en raison de l'utilité générale de la création de l'égout nouveau.

Un crédit de 930 fr. a été porté à cet effet aux dépenses de l'exercice de 1897. (Arrêté du 28 juillet).

Égouts du Bourg.

Les égouts de la rue des Moulins et de la Boucherie ayant très peu de pente et n'ayant jamais été curés, s'étaient complètement obstrués. Nous les avons nettoyés à fond et nous avons établi des regards dans les drains en ciment,

pour que la même opération puisse se faire plus facilement à l'avenir.

Nous avons profité de l'occasion pour rétablir dans de meilleures conditions les sacs qui existaient déjà et l'écoulement du trop plein de la pompe.

M. Papis, conseiller municipal, a relevé un plan exact du tout. Ce plan est déposé à la Mairie et sera d'une grande utilité pour les travaux ultérieurs. Je lui exprime ici les remerciements du Conseil. L'Etat, de son côté, a fait le nettoyage non moins urgent des canaux qui lui appartiennent de la route cantonale jusqu'au lac.

Canalisations.

La colonne principale s'étant de nouveau obstruée dans le chemin de la Brûlaz, nous avons dû y repasser la brosse, ce qui, cette fois-ci, a eu lieu très facilement et sans grands frais.

La colonne de la fontaine de Versoix-la-Ville n'avait pas été relevée depuis très longtemps ; elle était presque tarie ; nous en avons fait le nettoyage et avons profité de l'occasion pour réparer la chèvre, établir un robinet de saigne suffisant et remettre le trop plein du bassin de la fontaine dans de bonnes conditions. Coût 107 fr. 75.

Téléphone.

Le Département de l'Intérieur nous ayant offert de prendre à sa charge le 40 ⁰/₀ des frais d'un abonnement au téléphone pour le service de l'Etat, de la Mairie et du feu. avec faculté pour nous d'établir une station publique dont

les recettes seraient versées à la Commune, nous avons accepté, en date du 10 juillet 1895, la proposition du Département.

La station publique a été établie et a commencé son service le 1^{er} avril. (Crédit du 21 août.)

Nous avons relié le bureau avec le poste de gendarmerie par une sonnerie. On peut donc actuellement demander par téléphone le secours des gendarmes en cas d'incendie ou de toute autre alerte.

La Commune a pris à son compte la moitié de la location de l'appartement de la téléphoniste où la cabine a été établie; pour les autres dépenses, elle est sur le même pied que les abonnés.

Le produit de la station publique nous fera rentrer dans une partie de nos frais. Il s'élève, pour les neuf mois d'activité, à fr. 44 35.

Fêtes des écoles.

La fête traditionnelle a été remplacée par une visite à l'Exposition nationale. Nous avons invité tous les enfants des écoles publiques et de l'école catholique, suivant l'usage établi.

Chaque classe a fait sa visite sous la conduite de ses maîtres; une collation a été offerte aux élèves dans l'enceinte même de l'Exposition.

Les élèves des écoles enfantines, trop jeunes pour profiter d'une visite à l'Exposition, ont eu une petite fête avec collation, séance de prestidigitation, etc., dans la Salle de Réunion.

Le crédit dépassé a été complété par l'arrêté du 11 décembre.

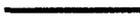
Reboisement de la Californie.

Le semis des glands a été continué cette année pour la surface convenue. Notre crédit a été dépassé à cause de deux sarclages complets nécessités par l'invasion des mauvaises herbes, conséquence de l'humidité exceptionnelle de l'année.

Fonds de bienfaisance.

Avoir en caisse au 28 février 1896.	Fr.	21 05
Don anonyme	»	100 —
Produit d'une conciliation de MM. Caillet et Pouille	»	50 —
Don de M. Pouille	»	50 —
Dons et recettès divers	»	97 45
		<hr/>
Total.	Fr.	348 50
<i>Dépenses</i>	»	157 05
		<hr/>
En caisse.	Fr.	161 45

Il n'a pas été nécessaire de faire les distributions de bois, l'hiver ayant été d'une clémence extraordinaire.



Dette communale.

Emprunt de 1887. Solde fin exercice	
de 1895.	Fr. 248,500 —
Avances de l'État, même date	» 26,793 15
	<hr/>
Total.	Fr. 275,293 15
	<hr/>

Emprunt de 1887. Solde fin exercice	
de 1896.	Fr. 244,500 —
Avances de l'État, même date.	» 27,300 28
	<hr/>
Total.	Fr. 271,800 28
	<hr/>

Dette fin exercice 1895	Fr. 275,293 15
id. 1896	» 271,800 28
	<hr/>
Diminution de la dette	Fr. 3,492 87
	<hr/>

Cette diminution est représentée par :

A. Remboursement de 8 obligations	Fr. 4,000 —
B. Déficit de l'exercice de 1896	» 507 13
	<hr/>
Total.	Fr. 3,492 87
	<hr/>

La quantité de travaux imprévus qui ont pesé sur le compte de cette année, nous fait terminer cet exercice par un petit déficit.

J'espère, Messieurs, que vous trouverez tous nos livres en bon ordre et vous vous joindrez à moi pour adresser nos meilleurs remerciements à M. Garcin, secrétaire de la Mairie et du Conseil, qui a continué à remplir ses fonctions avec beaucoup de zèle et d'exactitude.

Versoix, le 13 mai 1897.

Le Maire :

C. DAVID.



Compte des recettes et des dépenses de la

RECETTES	MONTANT DES RECETTES portées au budget	MONTANT DES RECETTES effectuées
1. 20 % de la contribution foncière non bâtie	545 —	542 75
2. 10 % de la contribution foncière bâtie	530 —	577 63
3. 20 % de la taxe sur les chiens	103 —	130 65
4. Taxe sur les auberges, cafés, pensions et débits de liqueurs	1 464 —	1 569 —
5. 1/3 de la taxe des permis de séjour et d'établiss ^t (loi du 8 mars 1879)	445 —	195 40
6. 75 % de la taxe d'inscription pour l'exercice d'industries (loi du 29 octobre 1890)	1 400 —	1 323 25
7. 50 % de la taxe sur les patentes (loi du 18 octobre 1884)	155 —	203 15
8. 50 % de la taxe sur les ventes volontaires (loi du 18 octobre 1884)	10 —	— —
9. 1/3 de la finance de naturalisation à verser au fonds communal de bienfaisance (loi du 20 janvier 1892)	50 —	— —
10. Part de la commune dans la répartition de la taxe sur les compagnies d'assurances (loi du 18 octobre 1882)	35 —	44 95
11. 50 % de la finance sur les permissions spéciales pour cafés (règlement du 11 décembre 1888)	5 —	29 —
14. Centimes additionnels (1.75) aux fins de pourvoir : (y compris la remise au percepteur)		
A. A la réparation et à l'entretien des routes		
B. Au traitement des fonctionnaires de l'enseignement primaire		
C. Au remboursement des emprunts		
D. A l'intérêt et à l'amortissement des avances de l'Etat		
E. Au traitement des gardes-ruraux		
F. A l'excédant des dépenses locales.		
} 20.054 80	} 20.256 56	
15. Répartition annuelle de la Caisse hypothécaire	599 50	817 50
16. Produit des locations des bâtiments et emplacements communaux	50 —	381 55
17. Produits des acencements des fonds communaux	340 —	299 —
18. Rentes ou intérêts des fonds placés	15 —	15 —
20. Amendes perçues par la Mairie	150 —	220 —
21. Produit des concessions au cimetière	— —	550 —
22. Recettes éventuelles	200 —	590 30
23. Rentrées approximatives sur contributions arriérées	600 —	378 16
24. Allocation de l'Etat pour routes de 1 ^{re} classe	653 —	323 40
25. » » pour le télégraphe de Sauvernier	50 —	— —
26. Vente de fourrage	50 —	72 20
27. Vente de bois communaux	541 —	844 20
28. Produit des anciennes concessions d'eau du canal	2 925 —	2 906 25
29. Produit des concessions d'eau communales	1 655 —	1 655 —
30. Redevance Stutzmann, éclairage électrique en 1895 et 1896	150 —	328 70
31. Produit de la location de la Salle de Réunion	15 —	60 —
32. Produit de la location des manteaux funèbres	50 —	— —
33. Allocation du Département des Travaux publics pour part dans la construction d'un aqueduc au chemin de Malagny	— —	23 60
34. Produit du téléphone	— —	44 35
35. Subvention de l'Etat pour abonnement au téléphone (40 %) 1896 et partie du 1 ^{er} semestre 1897	— —	87 35
Total des recettes pour l'année 1896. Fr.	32.540 70	34.465 92

RÉSULTAT

Total des recettes ci-dessus	Fr.	34,465 92
Total des dépenses ci-contre	»	34,973 05
Excédant des dépenses	Fr.	507 13

Commune de Versoix pour l'année 1896.

DÉPENSES	MONTANT DES DÉPENSES portées au budget	MONTANT DES DÉPENSES effectuées
1. Remise au percepteur sur la rentrée des taxes communales	520 —	502 95
2. Contribution foncière des biens communaux	272 60	271 85
3. Assurance des bâtiments communaux contre l'incendie	90 —	69 55
4. Frais de bureau et petite caisse	200 —	186 30
5. Traitement du secrétaire de la Mairie	500 —	500 —
6. Registre et formulés, imprimés fournis par le Départ de l'Intérieur .	12 65	12 65
7. Frais pr relier les recueils des lois et autres publications officielles.	30 —	— —
8. Frais d'affichage	40 —	40 —
9. Indemnité à l'inspecteur du bétail, part de la Commune	150 —	150 —
10. Frais de régie du Cimetière	50 —	70 —
11. Entretien des fontaines, puits et pompes	300 —	333 35
12. Secours contre l'incendie	600 —	760 70
13. Réparation et entretien des chemins communaux	2.000 —	2.740 05
14. Fermage de la voirie, enlèvement des immondices	32 —	32 —
16. Eclairage de Sauvernier	50 —	50 —
17. Entretien des bâtiments communaux	500 —	1.108 15
18. Chauffage des bâtiments communaux	550 —	484 85
19. Eclairage des bâtiments communaux	40 —	63 25
20. Entretien et renouvellement du mobilier des écoles	150 —	186 10
21. Traitements des concierges des écoles et de la Mairie	550 —	550 —
22. Part de la Commune dans le traitement des fonctionnaires de l'ins- truction publique	1.944 80	1.881 85
23. Indemnité de logement au sous-régent	75 —	75 —
24. Entretien et renouvellement de la bibliothèque	125 —	125 —
25. Fête des écoles et prix d'assiduité offerts par la Commune	450 —	564 65
26. Indemnité de logement au pasteur	400 —	400 —
27. Remontage et entretien de l'horloge	50 —	45 —
29. Abonnement au téléphone	— —	218 35
30. Amortissement de la dette communale (emprunt)	4.000 —	4.000 —
31. Intérêts de la dette communale (emprunt)	10.040 —	10.040 —
32. Intérêts sur avances de l'Etat	980 —	937 75
33. Dépenses imprévues	500 —	855 60
34. Part de la Commune dans le traitement des gardes-ruraux	250 —	250 —
35. Versement au fonds communal de bienfaisance (produit des natu- ralisations)	50 —	— —
37. Contributions arriérées approximatives à recouvrer en 1896	500 —	697 34
38. Dégrevements approximatifs de 1896 sur contributions	800 —	549 21
39. Remboursement à l'Etat sur ses avances	700 —	— —
40. Salaire du piqueur	1.100 —	1.100 —
41. Salaire de l'agent municipal	1.000 —	1.000 —
42. 5 ^{me} annuité à Blaise Papis	431 —	431 —
43. Location des immeubles de la Fondation protestante	230 —	230 —
44. Eclairage électrique :	780 —	— —
a) Abonnement	200 —	1029 —
b) Remplacement de lampes	50 —	— —
c) Frais de réparations	25 —	25 —
45. Loyer de l'ancien cimetière à la paroisse catholique	250 —	145 55
46. Curage du canal et réparations	100 —	— —
47. Allocation au télégraphe de Sauvernier	350 —	800 —
48. Achat d'une barque de pierres pour le quai	120 —	203 05
49. Reboisement de la Californie	5 —	14 50
51. Part du Départ. de Justice et Police dans la taxe supp. des cafés.	200 —	200 —
52. Frais des Perceptions communales	50 —	50 —
53. Salaire du garde du Lavoir	100 —	100 —
55. Allocation à l'Exposition (3 ^{me} annuité).	150 —	196 —
54. Réfection du mur Rousset au chemin du cimetière	20 —	— —
55. Frais d'entretien des manteaux funèbres	— —	— —
56. Frais d'établissement de la station téléphonique publique (délibé- ration du 21 août 1896)	— —	257 45
Total des Dépenses pour l'année 1896	32.603 05	34.973 05